Informations de base

2008/0038(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Conservation des oiseaux sauvages; pouvoirs d'exécution de la Commission **Subject** 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	OUZKÝ Miroslav (PPE-DE)	26/03/2008

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	19/12/2007

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2900	2008-10-27

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Environnement	DIMAS Stavros

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/02/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0105	Résumé
11/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
03/06/2008	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
17/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0259/2008	
08/07/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0318/2008	Résumé

08/07/2008	Résultat du vote au parlement		
27/10/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
19/11/2008	Signature de l'acte final		
19/11/2008	Fin de la procédure au Parlement		
03/12/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/0038(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 175-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/6/59965

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.913	28/04/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0259/2008	17/06/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0318/2008	08/07/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03666/2008/LEX	19/11/2008	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2008)0105	26/02/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0765/2008	22/04/2008	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2008/0102 JO L 323 03.12.2008, p. 0031	Résumé

Conservation des oiseaux sauvages; pouvoirs d'exécution de la Commission

2008/0038(COD) - 26/02/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle (comitologie) de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : la décision 1999/468/CE a été modifiée par la décision 2006/512/CE qui instaure une procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision. La Commission a procédé à un examen de tous les instruments adoptés en codécision, afin d'identifier ceux qui habilitent la Commission à adopter des mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels de l'acte de base en question. La Commission a ainsi pu identifier plus de 200 actes devant faire l'objet d'une adaptation.

CONTENU : la modification proposée a pour objet d'introduire la procédure de réglementation avec contrôle dans la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages. Cette directive figure dans le programme de codification de la Commission. L'adaptation à la nouvelle procédure doit se faire, en fonction de l'état d'avancement du processus de codification, soit par conversion de la proposition codifiée en refonte, soit, comme dans le cas présent, par modification législative.

En ce qui concerne la directive 79/409/CEE, il convient en particulier d'habiliter la Commission à modifier certaines annexes en fonction des progrès scientifiques et techniques enregistrés. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels de la directive et de la compléter par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels, elles devraient être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle prévue.

Conservation des oiseaux sauvages; pouvoirs d'exécution de la Commission

2008/0038(COD) - 19/11/2008 - Acte final

OBJECTIF: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle (comitologie) de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2008/102/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

CONTENU : suite à l'accord intervenu en 1ère lecture avec le Parlement européen, le Conseil a adopté une directive par laquelle la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages est adaptée à la procédure de réglementation avec contrôle introduite par la décision 2006/512/CE.

La décision 2006/512/CE a modifié la décision 1999/468/CE fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission. Elle a introduit la nouvelle procédure pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23/12/2008.

Conservation des oiseaux sauvages; pouvoirs d'exécution de la Commission

2008/0038(COD) - 08/07/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 648 voix pour, 7 voix contre et 9 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, en 1ère lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Miroslav **OUZKY** (EPP-ED, CZ), au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.